



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

2021

Contexte national

- Premier semestre 2020 : économie durement touchée par la crise du COVID-19
 - Chute du PIB de 13,7 % au second trimestre : confinement national
 - Secteurs particulièrement touchés : *hébergement, restauration fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et services de transport*
- Été 2020 : reprise de l'activité économique grâce à l'assouplissement des restrictions
- Octobre 2020 : accélération des contaminations
 - Nouveau confinement national ➔ recul de l'activité économique
 - Progressivité des mesures de restriction imposées (*fermeture des bars, couvre-feux locaux*)
 - Allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité
- ➔ Chute de la croissance française de - 10,3 % en 2020.

Baisse de l'activité économique + Interventions publiques massives

↳ Déficit public : 11,3 % en 2020

↳ Dette publique autour de 19,8 % du PIB

2021 : mise en œuvre du plan de relance

- Objectifs :
 - ➔ retour de la croissance économique
 - ➔ atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise
- Prévission du déficit public : 8 % du PIB

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales

- ▶ La Loi de Finances 2021 prévoit 53,93 milliards d'euros de **concours financiers aux collectivités locales** :
 - Maintien de l'enveloppe de la DGF au niveau de 2020 : 26 milliards d'€ dont 18,3 milliards pour le bloc communal
 - Maintien de l'abondement de la dotation de péréquation DSR (*dotation de solidarité rurale*) à hauteur de 90 millions.
- ▶ Stabilité des **dotations de soutien à l'investissement local** :
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - Dotation de soutien à l'investissement local : 570 millions €
- ▶ Entrée en vigueur de l'**automatisation du FCTVA au 1^{er} janvier 2021**

Poursuite de la réforme de la fiscalité locale

- Suppression du 1^{er} tiers de taxe d'habitation pour les 20 % de contribuables les plus aisés
- Transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département aux communes
- Allègement des impôts dits « de production » des entreprises (TFPB et CFE) dans le cadre du plan de relance de l'État.

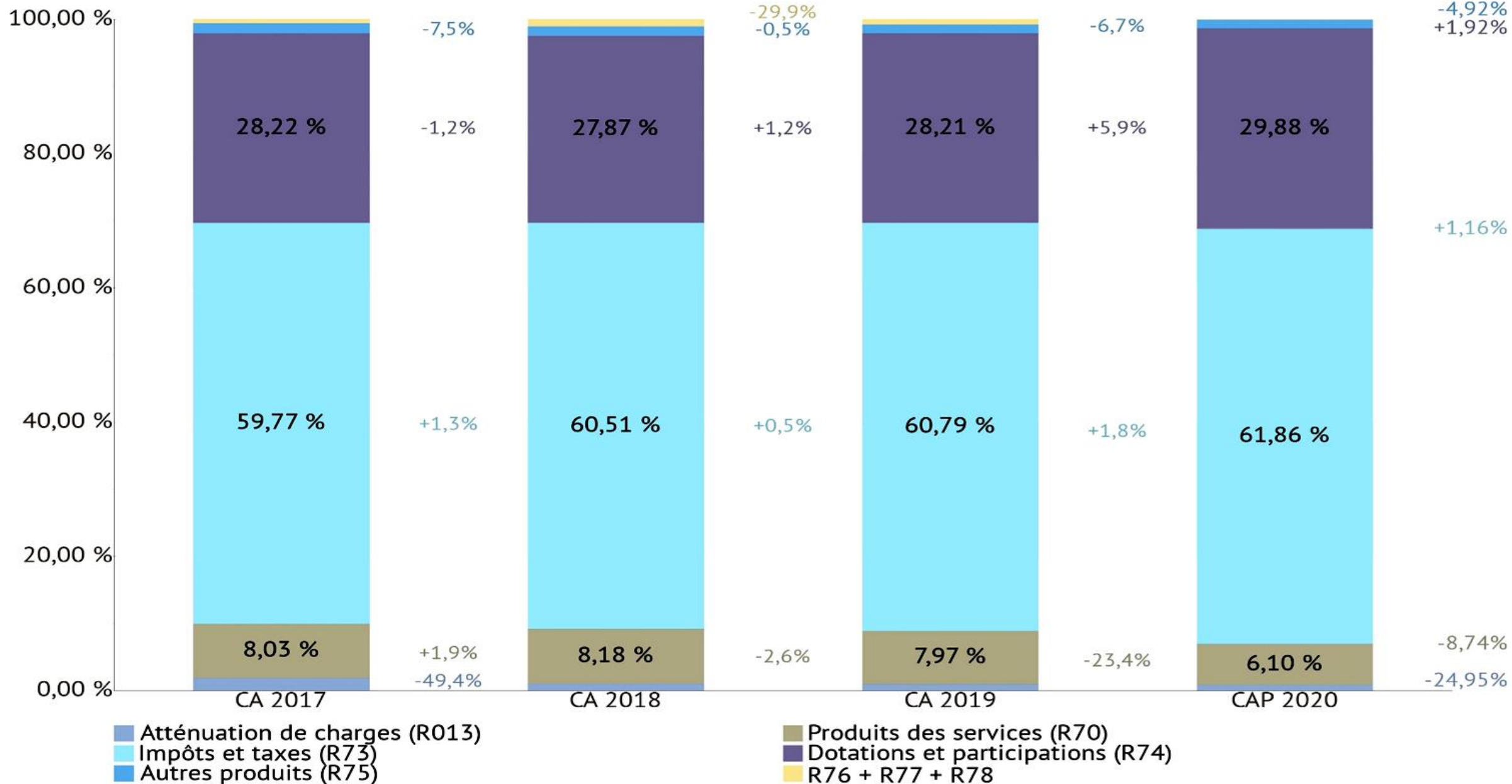
Les perspectives budgétaires communales

1. Évolution prévisionnelle des recettes

- En 2021, maintien de l'ensemble des tarifs communaux à leur niveau 2020
- Suppression du tarif « hors Verneuil » pour le cinéma
- Dotation globale de fonctionnement en diminution de 39 923 € :
 - baisse de la population de 333 habitants : - 31 589 €
 - prélèvement de 8 334 € (*car potentiel fiscal vernolien > moyenne*)
- Maintien de la dotation de solidarité rurale au niveau de 2020
- Maintien des taux de fiscalité

VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON

Détail des Recettes réelles de fonctionnement (en %)



La fiscalité

- En 2021, **les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation** sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023.
 - ➔ **Compensation** par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés
- **Base d'imposition de TFPB (et de CFE) des établissements industriels réduite de moitié** : diminution de moitié des cotisations de ces établissements.
 - ➔ **Compensation** assurée par l'État

Conséquences sur le vote des taux et compensation

➔ Les taux

- **Pas de vote de taux de taxe d'habitation** en 2021 et 2022 et taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants figé jusqu'en 2022 (taux 2019).
- **Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties majoré du taux départemental 2020 (20,34%)** sera le nouveau taux de référence pour les années suivantes.
- Le taux de foncier bâti rebasé est libre, et peut être modulé.

La compensation

Pour la perte de recettes TH

Le transfert de la part départementale de TFPB ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de taxe d'habitation perdu.

➔ Application d'un coefficient correcteur pour garantir l'équilibre des ressources communales.

Pour la perte de recettes de TFPB des établissements industriels

➔ Versement d'une compensation évolutive par l'État

Fiscalité : rappel des taux

	2017	2018	2019	2020
Taxe Habitation	15,27	15,27	15,27	15,27
Taxe Foncière Propriétés Bâties	23,50	23,10	22,70	22,70
Taxe Foncière - Non Bâti	45,98	45,58	45,18	45,18
TH Logements vacants	15,27	15,27	15,27	15,27

Les taux de 2020 seront maintenus en 2021.

Le coefficient de revalorisation des bases de TF est fixé à 0,2 %.

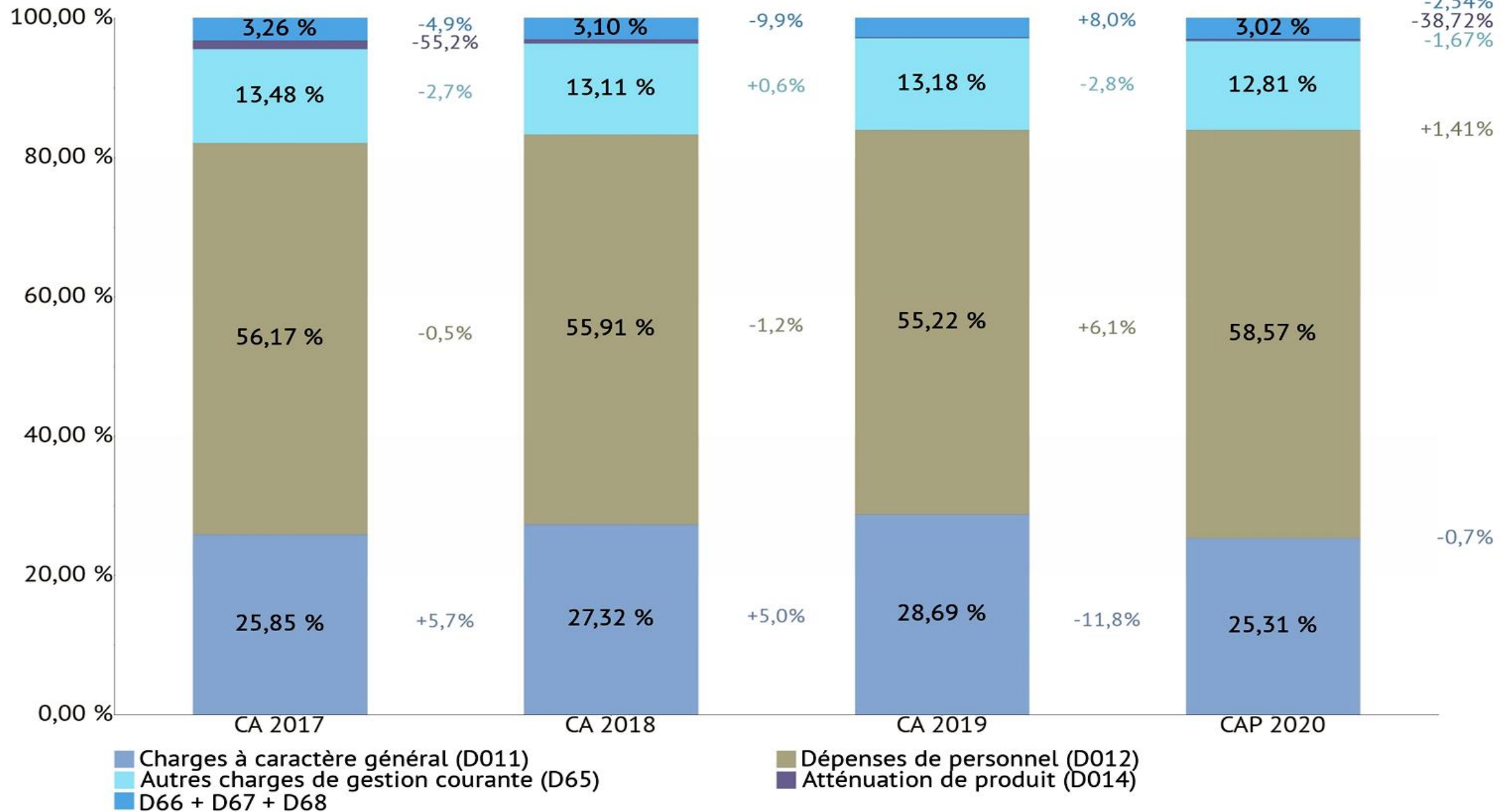
En 2021, le taux de TFPB incluant la part départementale (20,24 %) sera de 42,94 %.

Évolution des produits de la fiscalité

	2018		2019		2020	
	Bases	Produits	Bases	Produits	Bases	Produits
Taxe d'habitation	8 894 011	1 359 548	9 004 690	1 373 982	9 032 691	1 378 740
Taxe foncier bâti	9 230 172	2 134 361	9 455 316	2 143 512	9 471 782	2 143 379
Taxe foncier non bâti	247 349	112 741	252 752	114 193	255 757	115 551
Taxe logements vacants	359 100	55 036	423 287	65 047	474 283	72 689
Total		3 661 686		3 696 734		3 710 359

VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON

Détail des Dépenses réelles de fonctionnement (en %)



2. Évolution prévisionnelle des dépenses

► Charges de personnel

Effectif au 1^{er} janvier 2021 : • 97 titulaires / stagiaires
• 38 non titulaires
• et 3 contrats aidés (*2 en voirie 1 école*)

Perspectives 2021 :

- Gel du point d'indice de la fonction publique à 4,686 € depuis le 01/02/2017
- Intégration des avancements annuels d'échelon et de grade
- Poursuite de la formation du personnel avec un effort particulier pour la formation de la police municipale
- Poursuite de la titularisation des agents contractuels à temps non complet

Soit une augmentation prévisionnelle de 1,5 %

Évolution des effectifs depuis 2017

	2017	2018	2019	2020
Titulaires / Stagiaires	95	96	95	97 *
Non titulaires	41	39	39	38
Contrats aidés	9	4	4	3

** dont temps non complet : 2,3 ETP*

La moyenne d'âge des agents communaux titulaires (47 hommes et 50 femmes) est de 47 ans.

► Les autres dépenses

→ Les charges à caractère général

Prévision budgétaire délicate du fait du contexte incertain : la crise sanitaire, économique et sociale va continuer à impacter la section de fonctionnement.

Cependant, il sera calqué le plus possible sur un retour à une situation « normale » avec un fonctionnement régulier des services.

→ Les subventions

- **Maintien** du montant global des **subventions aux associations** au niveau de 2020.
- **Effort** particulier en faveur des **associations caritatives** qui nécessiteraient un soutien particulier
- **Participation de 20 000 €** correspondant à la participation **de la commune** pour les aides **aux particuliers** dans le cadre de l'OPAH.

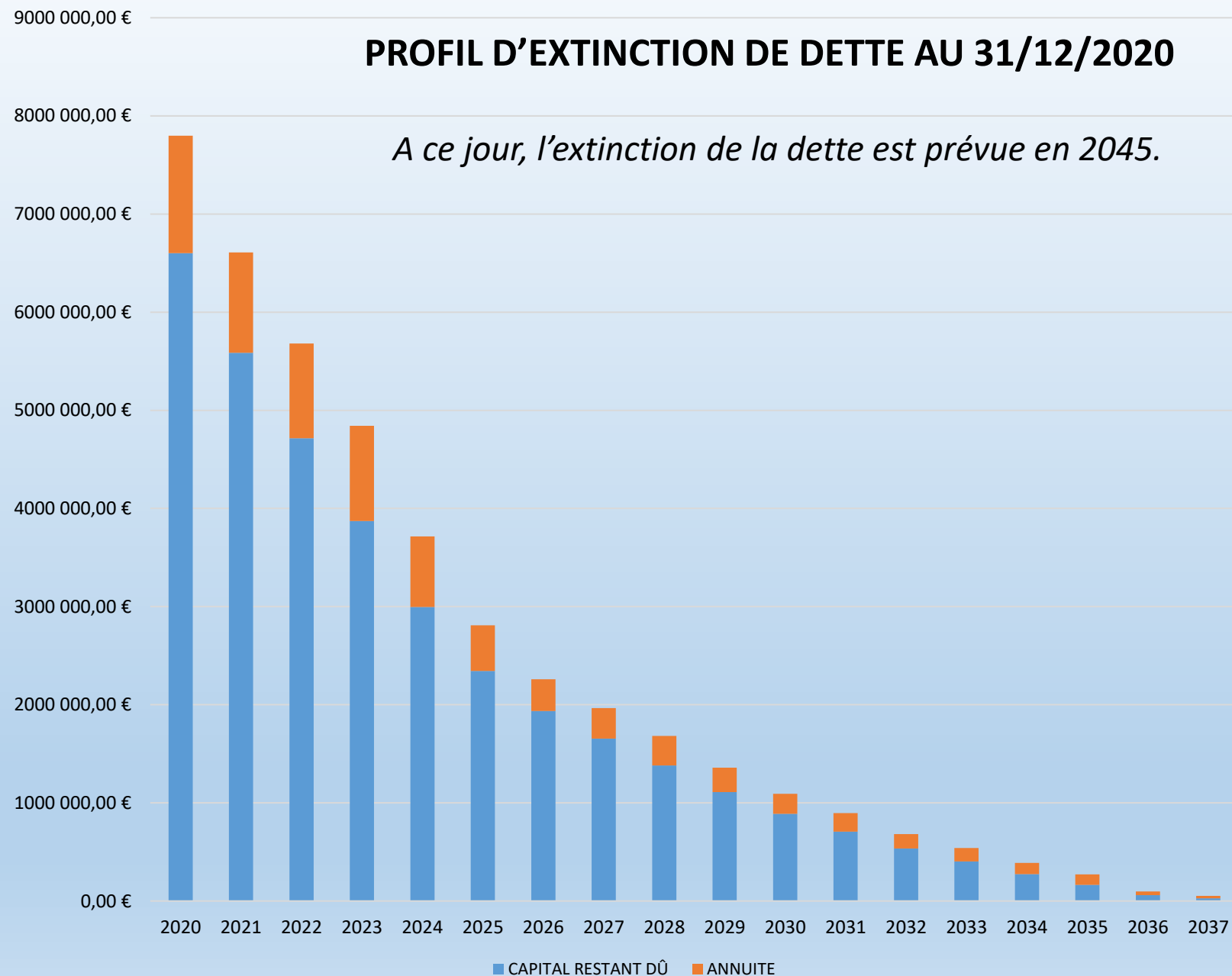
État de la dette

- Capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 6 563 337 €.
- Remboursement du capital des emprunts en 2021 : 908 855 € (1 197 740 € en 2020).
- La totalité de notre dette repose sur des taux fixes.

Baisse des annuités d'emprunts à compter de 2024 : extinction d'un emprunt de 5 947 208 € contracté en 2007 (*renégociation de dettes antérieures*) dont l'annuité est de 504 692 €

↳ marge de manœuvre supérieure en terme de financement par emprunt

Exercices	Capital restant dû	Annuité
2021	6 563 337	1 066 199
2022	5 654 483	1 010 819
2023	4 773 179	1 014 552
2024	3 859 841	763 152
2025	3 169 571	508 483
2026	2 720 394	369 001
2027	2 400 960	356 441
2028	2 087 530	345 791
2029	1 778 129	291 878
2030	1 516 611	246 719
2031	1 294 949	232 582
2032	1 082 547	189 531
2033	908 447	181 612
2034	738 548	159 537
2035	587 516	151 068
2036	442 046	79 926
2037	365 392	71 080
2038	296 697	44 542
2039	254 013	44 542
2040	211 021	42 057



Épargne brute	Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement = 1 941 007 €
Épargne disponible ou nette	Épargne brute - Remboursement en capital = 1 032 153 €
Capacité de désendettement	Encours de la dette / Épargne brute = 3,38 années

- **Autofinancement** des investissements en 2020 : **1 878 038 €**
- Autofinancement 2021 estimé à 1 900 000 €
- Nécessité de compléter l'autofinancement par un **emprunt de 900 000 €** pour réaliser le programme d'investissement 2021 (liste à suivre) et particulièrement les projets structurants

Budget annexe « lotissement Clos du forestier »

Pas d'abondement par le budget principal en 2021 : **commercialisation des premiers lots**

Principaux programmes d'investissement 2021

- Fin de la construction et aménagement du restaurant scolaire site Condorcet Mérimée
- Rénovation énergétique : écoles De Vlaminck et Croix Saint-Pierre
- Réfection de la couverture église Notre-Dame
- Poursuite de réfection de parkings
- Poursuite des travaux de réhabilitation des services techniques, et de réaménagement de la mairie accueil.
- Réfection du logement de la boulangerie de Francheville
- Lancement d'études et maîtrises d'œuvre pour travaux : *église de la Madeleine, poursuite de l'aménagement de la place de la Madeleine, travaux salle des fêtes, 2^{ème} salle de cinéma*

Conclusion

La volonté des élus en 2021 :

- ▶ poursuivre la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** (*dont la masse salariale*) ;
- ▶ poursuivre la **recherche d'économies**, avec pour double objectif de ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants ;
- ▶ maintenir un **autofinancement** suffisant pour permettre l'investissement local ;
- ▶ maintenir la **politique d'investissement** en faveur du renforcement de l'attractivité de notre commune, de la qualité de vie de ses habitants et de la mise en valeur de son territoire.

Ce projet se concrétise par la **contractualisation** de plusieurs dispositifs et à travers **différents axes d'intervention** dont :

- la lutte contre l'habitat dégradé
- la dynamique commerciale
- l'aménagement urbain
- la valorisation du patrimoine comme atout du développement touristique.

La commune de Verneuil d'Avre et d'Iton a d'ores et déjà signé ou signera prochainement les conventions d'interventions avec ses partenaires institutionnels (OPAH-RU, ORT, Petites villes de demain).